

DEPARTEMENT  
D'EURE ET LOIR

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2022-26

ARRONDISSEMENT  
DE NOGENT LE ROTROU

L'an deux mille vingt-deux,  
Le neuf septembre à vingt heures trente,

CANTON DE  
LA LOUPE

Le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique, sous la présidence du Maire, M. David MONNIER,

COMMUNE DE  
LES CORVÉES-LES YYS

**Étaient présents** : M. David MONNIER, M. Patrick LE DORLOT, M. Edouard MICHEL, Mme Monique CLAY, M. Joël BOURNISIEN; Mme Nadine NANTEUIL

**Absents ayant donné pouvoir** : Mme Sophie MULLER à Mme Nadine NANTEUIL  
M. Jérôme BETOULLE à M. David MONNIER

**Absente excusée** : Mme Emilie FOSSEPREZ, M. Clément LEKEUX

Madame Monique CLAY a été désignée secrétaire de séance.

### **Remboursement frais avancés par M. Jérôme BETOULLE pour la création du site internet de la commune**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, dans le cadre de la création du site internet de la commune, M. Jérôme BETOULLE a fait avance de la somme de 86,26 €.  
En effet, la carte bancaire était le seul moyen de paiement accordé sur le site d'achat OVHcloud. La commune ne disposant pas de ce moyen de paiement, M. BETOULLE a donc réglé la facture FR50413687 du 11 07 2022 avec sa carte bancaire personnelle.  
M. le Maire soumet donc à délibération l'autorisation du remboursement à M. BETOULLE de la somme de 86,26 € par la commune

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise la commune à procéder au remboursement de 86,26 € à M. BETOULLE

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME**

Le Maire,  
David MONNIER

Membres en exercice : 10

Membres présents : 6

Membres votants : 8

Convocation : 02/09/2022

Affichage convocation : 02/09/2022

Dépôt Préfecture 15/09/2022

Publication :